

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 27/09/2025 à 18h30

Présents : François ARCANGELI, Michèle ARCANGELI, Jean CAZES, Colette FABRE, Jacques FONTAS, Michel MATHIEU, Sylvie SIMPSON.

Johan PRADERE donne procuration à Jean CAZES

Jean Paul ESTRADE donne procuration à François ARCANGELI

Sylvie SIMPSON est désignée secrétaire de séance.

1. Validation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 25/07/2025

Adopté à l'unanimité, M. CAZES signe le P.V. Il sera affiché au tableau d'affichage de la mairie.

Jacques Fontas demande à ce que la convocation du conseil municipal soit également envoyée via la newsletter "info-mairie" en plus de la communication par le support Panneau Pocket.

Sylvie Simpson précise que cette information est intégrée sur le site de la Commune dans la rubrique conseil municipaux le même jour que sa diffusion sur Panneau Pocket. Il est acté que désormais la transmission de l'information sera faite en double : newsletter et Panneau Pocket.

2. Comptes rendus de réunions

Conférence des Maires

Jean Cazes

Projet de création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale:

La tarification du Département est structurellement insuffisante pour couvrir les frais, il faut trouver des pistes d'économie dans la politique de maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées, sans dégrader la qualité de service.

Un outil de gestion de tout ou partie de la compétence intercommunale « action sociale ». Transfert au CIAS du service autonomie (aide à domicile et soin).

Un CIAS = une gouvernance paritaire avec 2 collèges les conseillers communautaires titulaires et les représentants des associations locales œuvrant dans le champ social.

Un CIAS bénéficie de l'exonération des cotisations CNRACL des aides à domicile (article L241-10 du code de la sécurité sociale) = une économie annuelle potentielle de 200 à 250 000 €.

Politique voirie:

Suite à une baisse de ses recettes, Le Conseil Départemental se voit contraint de supprimer les financements au titre du pool routier et des dégâts d'orage, il convient de mettre en place une nouvelle organisation en matière de voirie communautaire.

Situation actuelle en moyenne annuelle sur l'Intercommunalité:

Dépenses : 1 160 000 € de travaux d'investissement. 50 000 € de travaux de réparations de dégâts d'orage 520 000 € d'entretien de la voirie

Recettes : 620 000 € de subventions « pool routier »

Autofinancement de la communauté de communes : 590 000 € en investissement 520 000 € en fonctionnement.

Fonctionnement actuel

Les travaux sont décidés commune par commune en respectant le volume financier individualisé pour chaque commune par le « pool routier » avec un programme pluriannuel.

Une expertise de toute la voirie communautaire a été réalisée, en classifiant la voirie selon son état actuel et les usages.

Proposition pour l'avenir

Réaliser les travaux d'investissement sur une programmation pluriannuelle intercommunale, en expertisant chaque année les travaux nécessaires tout en maîtrisant l'enveloppe financière.

Au niveau de l'autofinancement actuel de 590 000 € voir en complétant cette enveloppe.

Maintenir au niveau actuel de 520 000 € l'enveloppe financière dédiée à l'entretien.

Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées

L'ensemble du Conseil Municipal

Philippe TERRANCLE Directeur du projet, est venu échanger avec les élus sur la création du Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées. Cette rencontre a été l'occasion d'aborder l'intérêt de la mise en place de ce projet. La mission est de protéger et valoriser les paysages, la biodiversité ainsi que le patrimoine culturel et naturel tout en favorisant un développement économique durable. Le parc regroupera jusqu'à 195 communes, il est régi par une charte définissant objectifs et engagements pour une durée de 15 ans. Un syndicat mixte assurera la gouvernance. Il sera composé d'élus des communes signataires, du Conseil Départemental de la Haute Garonne et des Hautes Pyrénées et du Conseil Régional d'Occitanie. La version 6 de la Charte a été adressée aux services de l'Etat. Il en découlera la version définitive qui sera soumise avant la fin de l'année au vote des Conseils Municipaux sur leur adhésion au projet. Une réunion publique aura lieu le 07 octobre à 18h30 sur ce sujet.

Jacques Fontas s'interroge sur la viabilité du PNR avec si peu de recettes pour son fonctionnement (à ce jour 1€/habitant pour environ 40.000 habitants concernés). Il interrogera Mr Terrancle sur ce point lors de la réunion publique.

3. Délibérations

Objet : Modification budgétaire budget principal

Référence 202505A

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de faire une modification budgétaire sur le budget principal et propose le virement de crédit suivant :

Section de Fonctionnement

Compte augmenté	libellé	montant		
D66111/66	Intérêts réglés à échéance	+	103,00	euros
D673/67	Titres annulés (exercice antérieur)	+	434,00	euros
Compte diminué	libellé	montant		
D61558/011	Autres biens immobiliers	-	537,00	euros

Adopté à l'unanimité

Objet : Modification budgétaire budget réseau chaleur bois

Référence 202505B

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de faire une modification budgétaire sur le budget réseau chaleur bois et propose le virement de crédit suivant :

Section de Fonctionnement

Compte augmenté	libellé	montant
------------------------	----------------	----------------

D1641/16	Emprunts en euros	+	21,00	euros
----------	-------------------	---	-------	-------

Compte diminué	libellé		montant	
D2138/21	Autres constructions	-	21,00	euros

Adopté à l'unanimité

Jacques Fontas demande si la dotation du budget principal a été versée sur le budget annexe du Réseau Chaleur Bois.

M. le Maire répond qu'à ce jour cela n'a pas été fait mais que toutefois nous ne sommes pas encore en fin d'année.

Objet : Modification budgétaire budget sylviculture

Référence 202505C

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de faire une modification budgétaire sur le budget sylviculture et propose le virement de crédit suivant :

Section de Fonctionnement

Compte augmenté	libellé		montant	
D61524/011	Entretien et réparation bois et forêt	+	5,00	euros

Compte diminué	libellé		montant	
D65888/65	Autres charges divers gestion courante	-	5,00 euros	

Adopté à l'unanimité

M. le Maire informe que l'entreprise Montegut devrait procéder à la coupe de la parcelle 1b.

Objet : Création parcours d'itinérance chemin du Tuquet

Référence 202505D

M. le Maire rappelle que l'article 56 de la loi n°83-663 du 22 juillet 1983, codifié à l'article L 631-1 du code de l'environnement, donne compétences aux départements pour établir le Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de randonnées (PDIPR).

Par délibération du 26 juin 1986, le Conseil départemental de la Haute-Garonne a décidé de l'élaboration dudit plan.

La Communauté de Communes Cagire Garonne Salat est gestionnaire de l'Espace VTT-labellisé FFC Comminges Pyrénées sur son territoire et gestionnaire des itinéraires de randonnées pédestres reconnus d'intérêt communautaire. La Commune d'Arbas participe au développement de ce réseau de randonnée pédestre et VTT sur son territoire. Ce projet est construit en partenariat avec les collectivités territoriales dont les territoires sont traversés par les itinéraires concernés.

Les itinéraires VTT démarrent du Mont-Aragnoüé traversent le territoire communal d'Arbas. L'extension de la

piste rouge dite du relais n°52.

Où l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

- **Emet** un avis favorable au passage sur le territoire de la commune d'Arbas des itinéraires VTT en cours d'extension (extension et nouvelle variante de la n°52) ;
- **Autorise** l'ouverture, l'entretien, le balisage et les aménagements sécuritaires nécessaires des itinéraires mentionnés.
- **Autorise** M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : à l'unanimité **APPROUVE** le tracé des itinéraires. **AUTORISE** le passage du public sur les chemins ruraux et parcelles communales suivants :

➤ **Chemin du Tuquet**

S'ENGAGE à garantir le passage du public sur lesdits chemins ruraux et parcelles communales, à ne pas les aliéner (tout ou partie) et à proposer, le cas échéant, un itinéraire de substitution garantissant la continuité et ne dénaturant pas la qualité initiale de l'itinéraire.

AUTORISE le balisage et la signalisation desdits chemins ruraux et parcelles communales selon les normes de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre ou FFC ainsi que les travaux d'aménagement, de sécurisation et d'entretien nécessités par la création et la pérennisation des itinéraires de randonnée.

ACCEPTE que lesdits chemins ruraux et parcelles communales soient inscrits au PDIPR.

- **Autorise** M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Objet : Assiette coupe des bois 2026 – ONF

Référence 202505E

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de M. le Directeur de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asséoir en **2026** en forêt relevant du Régime Forestier.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. APPROUVE l'ajournement motivé par l'ONF des coupes ci-après ;

Parcelle	Nature	Surface (ha)	Année prévue par l'aménagement	Année proposée par l'ONF (1) ou SUPPR	Justification	Année décidée par la collectivité (Erreur ! Signet non défini.)
3_a	IRR	3	1 passage	Supp.	ONF-RC - Raison commerciale	

2. INFORME le Préfet de Région des motifs de sa décision d'ajourner les coupes réglées et en demande le report ou la suppression (art. L214-5 du CF) ;

Justification de la décision d'ajournement des coupes proposées	Désignation des parcelles (n°)
Affouage, cessions	
Conflit d'usage	
Desserte	P 3_a

(1) **Année proposée par l'ONF** pour report ou « SUPPR » pour proposition de suppression de la coupe.

Foncier	
Raison financière	
Urgence	
Autre cas de figure (à préciser) :	

Objet : Acquisition parcelles A1230 et A1231

Référence 202505F

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'acquisition foncière des parcelles cadastrées A1230 et A1231 sises au lieu-dit «La Boucho» qui jouxtent le terrain du Pumptrack, l'objectif étant d'améliorer les abords de ce site.

Ces parcelles d'une superficie respective de 1970 m² et 358 m² sont acquises au prix de 1,50 euro le mètre carré pour un total de 3500 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Emet** un avis favorable à l'acquisition des parcelles cadastrées A1230 et A1231 sises au lieu-dit « La Boucho »
- **Autorise** M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette acquisition.

Pour éviter des frais de notaire François Arcangeli précise que les maires et présidents de collectivités locales peuvent recourir à des acquisitions immobilières dans un projet d'aménagement ou de voirie, soit sous forme administrative, soit par acte notarié.

Un acte administratif permet d'enregistrer le transfert de propriété d'un bien entre un vendeur et un acheteur. Il a la même valeur juridique qu'un acte notarié. La seule différence est qu'il est authentifié par le Maire, et non par le notaire.

M. le maire en prend acte pour l'avenir.

4. Questions diverses.

M. le Maire informe :

- Les travaux de finition de la cantine ont été réalisées (faïence cuisine, lave mains WC, porte entrée). Les travaux de mise en sécurité de l'école ont été également réalisés. L'accès principal se fait désormais par le portail place Sainte Anne. La porte sous les arcades est fermée à clé (accès des locataires).

- Aide aux associations 2026, déposer les dossiers auprès de la Communauté des communes avant le 30 novembre 2025 à l'adresse : secretariat@cagiregaronnesalat.fr

- Réunion publique prévu le 7 octobre à 18h30 avec Philippe TERRANCLE qui présentera le PNRCBP.

- La mairie a reçu les DICT de Réseau 31 concernant le projet de renouvellement canalisation de distribution AEP (Adduction Eau Potable) route de Paloumère.

À l'occasion de ces travaux la commune attirera l'attention sur le débit de la borne incendie n°14 et sera vigilante sur le calibre des tuyaux.

Les DICT de la place de la Mairie. De nombreux réseaux sont enterrés et la question se pose pour l'emplacement du brandon de 2026. La meilleure solution est de prévoir un support mobile, démontable.

Pour mémoire La DICT a pour but d'indiquer aux exploitants de réseaux la localisation précise des travaux projetés et les techniques de travaux qui seront employées.

Elle permet aux exécutants d'obtenir les informations sur la localisation des réseaux et les recommandations visant à prévenir leur endommagement.

Vu les obligations et la mise en œuvre de mise en sécurité de l'école désormais lorsque les toilettes seront ouvertes lors des manifestations ou en période estivale les personnes passeront par le portail de la cour de récréation et non plus par le couloir depuis sous les arcades de la mairie.

Dans le cadre du programme audit des bâtiments publics porté par le SDEGH la Sté VERITAS est intervenue sur les bâtiments Mairie école, Maison des associations, Bibliothèque municipale Jean ROUIG.

Un devis est en cours pour l'arrivée d'eau chaude à la cuisine.

Projet d'assainissement : Réunion publique décalée après les élections municipales. Scénario retenu haut de Pélach.

Travaux de l'église en cours

Expertise de la dalle du pré commun terminée. Prise en charge par les assurances du sous-traitant de l'Entreprise SOPYTRAP. Avant travaux définitifs des essais vont être réalisés sur le pourtour avec un revêtement absorbant l'eau et incluant une pente afin de permettre à l'eau de s'évacuer

Jacques Fontas fait remarquer que si l'agencement actuel de la place de la mairie (cause navette) est très bien et que c'est un point positif il aurait souhaité que ce soit discuté en amont en conseil municipal ou à minima que les élus ai été informés par mail.

M. le maire répond que la décision a dû être prise en urgence en l'espace de 8 jours. Le projet était porté par l'OT avec la mise en place de la navette.

Mais vu l'expérimentation positive le sujet sera bien entendu discuté en conseil municipal dans le cadre d'un projet global d'aménagement de cette place.

L'ancienne croix en pierre sur cette même place pose un problème de sécurité. Il faudra voir si on peut obtenir une subvention dans le cadre « petit patrimoine » pour réfléchir à une rénovation en même temps que le projet d'aménagement susnommé.

Colette Fabre va relancer les services de la communauté de communes pour les composteurs qui devaient être livrés en septembre notamment un grand pour le cimetière.

Elle demande également qu'un rappel sur l'utilisation des bacs à biodéchets soit fait via nos réseaux de communication.

Rappel :

journée citoyenne samedi 4 octobre

Vœux du Maire le dimanche 4 janvier 2026

Soirée repas spéléo le 10 janvier 2026.

Le 17 janvier AG 2026 du Comité départemental de spéléologie.

Fin de la séance à 20h15.

La date du prochain conseil municipal est fixée au samedi 1^{er} novembre à 18h30.

Le Maire,
Jean CAZES



La Secrétaire de séance,
Sylvie SIMPSON